

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OF512-AE6 Fauch 410

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage pour des installations de chaudière à l'instigation de huile

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group GmbH  
Rostocker Str. 40  
41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Wolfgang Schaffers  
Téléphone : +49 (0) 2166 6009-0  
Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

Personne à contacter concernant la sécurité produit : Abteilung Produktsicherheit  
Téléphone : +49(0)2166 6009-176  
Adresse e-mail : wolfgang.schaffers@chemetall.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum Erfurt:  
+49 (0) 361 730 730

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 H229  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
**Stockage:**  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Nettoyant neutre se composant d'une solution aqueuse de tensio-actifs anioniques et nonioniques.

### Composants dangereux

**OF512-AE6 Fauch 410**

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas Liquefied gas; H280  Note U (Table 3.1)	>= 2,5 - < 10
Isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas Compr. Gas; H280  Note U (Table 3.1) Note C	>= 2,5 - < 10

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :

Butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas Liquefied gas; H280  Note U (Table 3.1) Note C	>= 2,5 - < 10
--------	---	--	---------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Porter à l'air frais.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

En cas d'ingestion : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
: Appeler immédiatement un médecin.  
Garder tranquille.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie peut dégager:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Enlever toute source d'ignition.

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

Ne pas respirer les vapeurs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
Se conformer aux réglementations pour l'eau.

Information supplémentaire : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

sur les conditions de stockage

endroit frais et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage pour des installations de chaudière à l'instigation de huile

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

industrielle et aux consignes de sécurité.  
Suivre le protocole de protection de la peau.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol  
Couleur : incolore  
Odeur : inodore  
Température d'inflammation : 365 °C  
Limite d'explosivité, inférieure : 1,5 %(V)  
Limite d'explosivité, supérieure : 10,9 %(V)  
pH : 9  
à 1.000 g/L  
20 °C  
Pression de vapeur : 3.500 hPa  
à 20 °C  
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.  
Densité : 0,93 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C  
Méthode: DIN 51757  
Hydrosolubilité : non miscible/peu miscible

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

### 9.2 Autres informations

Explosibilité : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Fumée

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.  
Peut irriter les yeux et la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des



## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

irritations et entraîner des dommages réversibles.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Ces informations ne sont pas disponibles.

### Cancérogénicité

Remarques : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### Information supplémentaire

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
- Emballages : L'énoncé des risques et des mesures de précaution décrits  
sur les étiquettes s'applique aussi à tous les résidus qui res-  
tent dans le conteneur.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
- Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations locales.
- Code des déchets : 160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons)  
contenant des substances dangereuses

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### ADR

- Numéro ONU : 1950  
Nom d'expédition des Na-  
tions unies : AÉROSOLS  
Classe(s) de danger pour le  
transport : 2  
Code de classification : 5F  
Quantité limitée emballage  
intérieur : 1,00 L  
Quantité maximale : 30,00 KG  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tun-  
nels : (D)  
Dangereux pour l'environne-  
ment : non

#### IATA

- Numéro ONU : 1950  
Description des marchan-  
dises : Aerosols, inflammable  
Classe : 2.1  
Étiquettes : 2.1

#### IATA\_C

- Instructions de conditionne-  
ment (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

Quantité maximale : 150,00 KG  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA\_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
Quantité maximale : 75,00 KG  
Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Numéro ONU : 1950  
Description des marchandises : AEROSOLS  
Classe : 2.1  
Étiquettes : 2.1  
No EMS Numéro 1 : F-D  
No EMS Numéro 2 : S-U  
Polluant marin : non

**Shaded from sources of heat.  
"IMDG-Code segregation group not applicable".**

### RID

Numéro ONU : 1950  
Description des marchandises : AÉROSOLS  
Classe(s) de danger pour le transport : 2  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1  
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L  
Quantité maximale : 30,00 KG  
  
Dangereux pour l'environnement : non

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

## OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1

Date de révision 04.09.2015

Date d'impression 25.05.2016

Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Note C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Note U (Table 3.1)	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

### Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006